



CLUB PHILATÉLIQUE BRAINOIS

Mai  
2016 - 505  
Tirage : 64 exemplaires



**Prochaines réunions**

**PROCHAINE REUNION LE DIMANCHE 1 MAI  
& 5 JUIN 2016 DE 9 H 30 A 11 H 30**

**Sommaire**

- Page 1 - En direct du Secrétariat  
2 – Agenda et petites annonces  
3 – Le saviez-vous : Messageries et poste aux lettres oubliées  
9 - UPU - Circulaires des émissions interdites  
12 – Réalisation inter-membres

□ □ □ □ □

**En direct du Secrétariat**

**ATTENTION, pas de réunion le 15 mai, Pentecôte**  
La réalisation inter-membre aura lieu lors de la réunion du 1er mai.

Nous espérons vous rencontrer très nombreux lors de nos réunions en vous rappelant que notre prochaine brocante philatélique sera mise sur pied le 19 juin 2016.

Préparez-vous à participer à la prochaine réalisation inter-membre du mois de juin, la liste des lots est à transmettre à Michel Lambert **au plus tard pour le 20 mai**. Merci d'y participer !

La rédaction de votre Flash est en manque d'articles en rapport avec toutes les disciplines que nous collectionnons, si vous en avez ou si vous pouvez en créer, nous sommes preneurs. Nous voulons vous fournir des articles intéressants et qui peuvent aussi aider d'autres philatélistes.

Pour nos prochaines réalisations inter-membre, nous sommes en manque de lots, veuillez prendre contact avec Michel.

A bientôt,

Votre Président  
R. Duhamel



Dimanche 1er mai, de 9 à 16 heures

**25e Salon International du Printemps des Collectionneurs**

Athénée Royal de Fragnée, Rue de Fragnée, 73 à 4000 Liège

□ □ □ □ □

Samedi 7 mai, de 9 à 16 heures

**16e bourse des collectionneurs**

Ecole St. Luc, Boulevard Masson à Mons

□ □ □ □ □

Samedi 14 mai, de 10 à 17 heures

**Exposition précompétitive régionale – Liège-Luxembourg**

Ecole hôtelière de Spa, Avenue Reine Astrid 250 à 4900 Spa

□ □ □ □ □

Lundi 16 mai, de 9 à 16 heures (Lundi de Pentecôte)

**38e grande bourse internationale**

Salles du Foyer Culturel, Halle Urbaine, rue des Français

Et Aux Caves d'Artois, place Defline à Peruwelz

Timbres-poste, Cartes postales, Monnaies, etc.

Entrée gratuite, buvette, restauration, parking gare.

□ □ □ □ □

Dimanche 29 mai, de 9 à 15 h 30

**3<sup>e</sup> Grande Bourse toutes collections**

Salle Buurthuis, Dagmoedstraat, 14 à Schendelbeke

Petite restauration, bar, parking à l'église

□ □ □ □ □

Samedi 4 juin, de 9 à 16 heures

**18<sup>e</sup> bourse multi collections**

Salle de Miramont, rue Paul Pasture 115 à Courcelles

Parking aisé, entrée gratuite, bar, brocante interdite

□ □ □ □ □

Samedi 4 et dimanche 5 juin 2016, de 9 à 17 heures

**Grande bourse toutes collections**

Salle polyvalente, rue de Wangenies, Le Vieux Campinaire –Fleurus

Entrée gratuite, vaste parking, petite restauration

□ □ □ □ □

Dimanche 5 juin, de 9 à 17 heures

**Bourse toutes collections**

Hall de Malmedy Expo

Entrée gratuite, accès facile, parking aisé, buvette, petite restauration

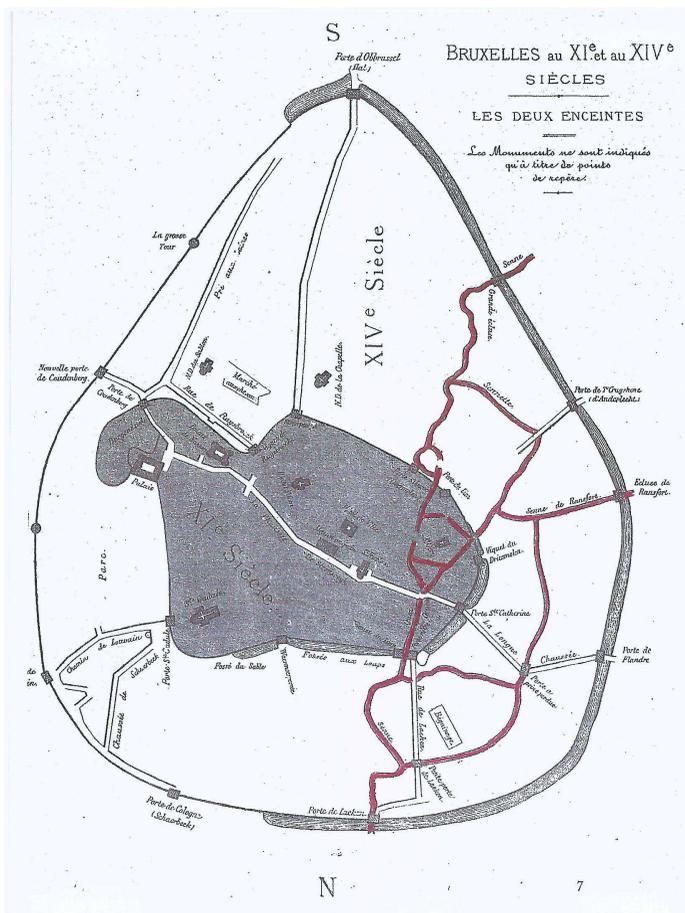
□ □ □ □ □

## Messageries et poste aux lettres oubliées

Lorsque Louis Heymans, en 1882, décide de publier les deux volumes de Bruxelles à travers les âges, il consacre vingt-cinq pages à la Senne et au canal de Willebroeck.

On y apprend tout le cheminement difficile qui permet le creusement de ce canal, mais aussi une chose inattendue et probablement peu connue : la création de messageries, l'organisation d'une poste aux lettres et la distribution de colis de Bruxelles vers les villes riveraines. Il permettait aussi, chose souhaitée depuis longtemps de relier Bruxelles à l'Escaut.

Nous vous proposons un résumé de cette vaste étude qui nous reporte au 14<sup>ème</sup> siècle à un plan de la traversée de la Senne dans Bruxelles, mais que nous avons dû réduire sensiblement.



De la Senne on ne s'occupe plus guère aujourd'hui que lorsque les fortes pluies du printemps et de l'automne font déborder la rivière et qu'elle inonde les prairies qui entourent la ville au sud, à l'ouest et au nord. La génération actuelle n'a déjà plus qu'un vague souvenir du temps où ce cours d'eau formait à certain endroits un véritable cloaque. Il faut remonter le cours des siècles pour retrouver le temps où la Senne, autrefois « la Braine », était navigable, et pour comprendre qu'il pût y avoir au cœur de la capitale, un pont des « Bateaux ».

Déjà au temps de Charlemagne, il est fait mention, dans un acte, d'« un pons Senne in Brosele », du haut duquel les grains sont versés dans les navires, « per ques grana transfunduntur in navim ». ce texte est reproduit par Wauters dans son « Histoire des Environs de Bruxelles » d'après un manuscrit du XIIe siècle.

Voilà l'existence des bateaux bien nettement établie.

C'étaient, il est vrai, des embarcations d'un très faible tonnage, qui mettaient plusieurs jours à naviguer depuis Bruxelles jusqu'au Rupel, et un document de 1596 nous apprend qu'il n'y avait plus à cette époque sur la rivière ni grands ni petits bateaux.

Le plan donné ci-avant indique le cours suivi par la Senne dans la traversée de Bruxelles. L'un des bras, appelé « La Senne de Ransfort », entrait dans la ville par Molenbeek, l'autre par la « Grande Ecluse » située entre les portes de Hal et d'Anderlecht. La « Petite Ecluse » entrait entre les portes d'Anderlecht et de Flandre. Quant au bras principal, il sortait de la ville à la porte de Laeken.

Si les émanations de la rivière nuisaient à la santé publique, la Senne rachetait ses défauts par les services qu'elle rendait aux habitants.

En nos temps de communications rapides et faciles, on méprise volontiers le rôle d'une petite rivière, large à peine de quelques mètres et dépourvue de ce charme pittoresque qui enfante les légendes et inspire les poètes ; mais au moyen-âge, alors qu'on n'avait ni routes macadamisées, ni chemins de fer, le plus mince cours d'eau formait la prospérité d'une ville, et pendant des siècles la Senne fut la grande artère du commerce entre Bruxelles et la métropole du négoce. C'est par là que nos bateliers convoyaient leurs marchandises, rapportant au quai de la Grue les cargaisons qu'ils embarquaient à Anvers. La Senne était la communication directe et sûre qu'il y eût entre Bruxelles et la mer, et son importance résulte des mesures prises à diverses époques pour la tenir en bon état, des querelles qui surgirent à propos du trafic et de la construction même du canal du Rupel, jugé indispensable pour suppléer à l'insuffisance du chemin créé par la nature.

A plusieurs reprises des querelles importantes surgirent entre Bruxelles et Malines. En faveur de cette dernière ville, le duc Jean II avait accordé un droit « d'étape » qui obligeait les bateliers bruxellois à venir exposer en vente chez les Malinois, avant de les porter sur le marché de Bruxelles, le sel, le poisson et l'avoine qu'ils amenaient en remontant la rivière. En conséquence, les bateaux devaient remonter la Dyle jusqu'à Malines, sur plus d'une lieue de longueur, pour redescendre ensuite jusqu'à l'embouchure de la Senne.

Il y a lieu de supposer que les entraves apportées à la navigation de la Senne avaient causé quelques préjudices au commerce bruxellois, car c'est précisément à l'époque où éclatèrent les premières discussions avec les Malinois, que nous voyons le duc de Bourgogne dégrever de certaines charges les négociants de la ville basse.

L'idée de construire un canal de Bruxelles au Rupel fut soumise à Charles le Téméraire, mais sa manie guerroyante l'empêcha de s'en occuper, et le premier octroi fut concédé par sa fille, Marie de Bourgogne, le 4 juin 1477.

« Quand on écrivit 1477  
Dame Marie était duchesse de Brabant,  
Après que son père eut été tué à Nancy,  
A son Altesse il fut demandé au profit de la ville  
Qu'elle consentit par confiance et amour,  
A ce qu'on cherchât l'eau du Rupel ou de l'Escaut,  
Pour la conduire à Bruxelles jusqu'à la Senne  
En creusant à travers les bois, prairies, route et champs,  
Et l'on voulait rémunérer le dit service ».



Marie de Bourgogne accordant l'octroi du canal de Bruxelles à l'Escaut. — Gravure de la *Nieuwe Chronycke van Brabandt*. (Collection de M. Th. Hippert.)

Ceci est la traduction de ce qu'exprimait l'auteur de la « *Nieuwe Chronycke van Brabandt* », au bas d'une vignette qui représente la duchesse Marie assise sur son trône près d'un clavecin ouvert et recevant les magistrats de Bruxelles.

On remarquera qu'ils restent couverts devant leur souveraine.

L'acte de 1477 ne stipule rien quant à la direction du canal, et pendant plus d'un demi-siècle encore, l'opposition des gens de Malines fit de la concession de Marie une lettre morte.

Un nouvel octroi de Charles-Quint dut confirmer, en 1531 « que l'on amènera l'eau de l'Escaut à Bruxelles par un nouveau creusement ».

Cette fois, les magistrats de Bruxelles se mettent résolument à l'œuvre.

Afin de se soustraire absolument aux prétentions des Malinois, ils décident que le canal sera dirigé de Bruxelles sur Vilvorde et de là vers le village de Willebroeck, où il débouchera dans le Rupel, vis-à-vis de la commune de Boom.

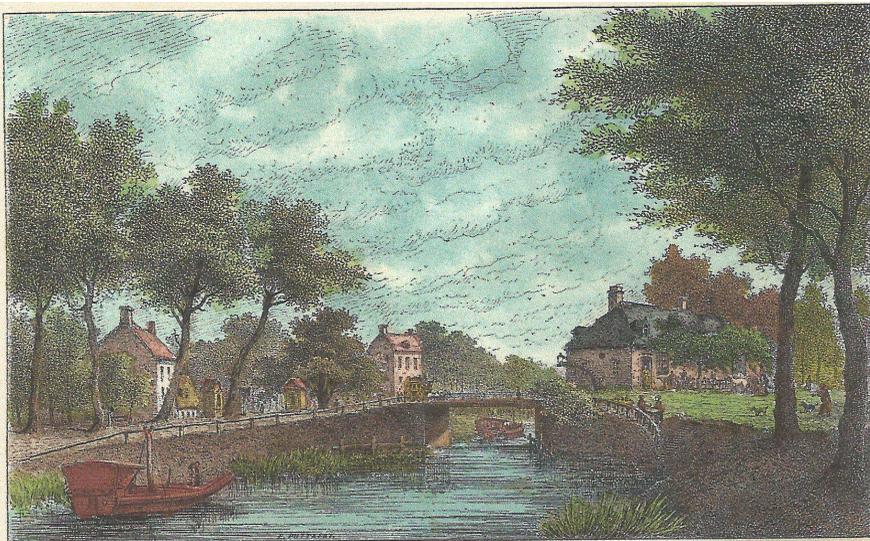
Il nous paraît inutile d'entrer dans de longs détails sur l'opposition que cette grosse entreprise continua à rencontrer de la part des gens de Malines et de Vilvorde, et même de la part des Bruxellois, fort irrités des lourdes charges qu'on leur imposait pour un travail d'une utilité douteuse à leurs yeux. Des ordonnances rendues en 1550 et 1555 pour mettre fin à ces obstacles, par la reine Marie de Hongrie, gouvernante générale des Pays-Bas, prouvent que le gouvernement soutint la ville de Bruxelles dans cette laborieuse campagne.

Enfin, les études terminées, les trois membres de la ville de Bruxelles délèguent en qualité de commissaires – pour rechercher les dons volontaires et conférer avec les seigneurs vassaux et autres sur les terres desquels le canal passera - : Jean de Locquenghien, chevalier, seigneur de Koekelberg, bourgmestre ; Adolphe Van Douveryn, député des familles patriciennes et Jean Stassaert, marchand d'étoffe de soie, député des « Nations ». (24 février 1550).

Le nom de Locquenghien se rattache à l'octroi définitif du canal, à l'inauguration et à l'achèvement des travaux. Le bourgmestre de 1549, qui mourut « amman » en 1574 fut certainement la cheville ouvrière de l'entreprise.

Le premier coup de pioche fut donné à Willebroeck le 16 juin 1550, à Bruxelles le 17 septembre 1560, et le canal ouvert à la navigation le 12 octobre 1561.

L'entreprise était hardie pour l'époque. Il fallait racheter une différence de niveau de plus de quarante pieds, établir des ponts de distance en distance, à l'effet de maintenir les communications et creuser dans l'intérieur de la ville un bassin avec des quais de déchargement. Une ancienne image, que nous reproduisons montre le pont de Laeken où la Senne se déversait dans le canal.



LE PONT DE LAEKEN EN 1793.  
Dessin de Puttaert d'après l'original de P. Vitzthumb.

La distance à parcourir jusqu'au Rupel dépassait 28.000 mètres. L'itinéraire de cette voie navigable est connue. Se dirigeant du sud au nord, elle laisse Vilvorde à droite, passe par les villages de Humbeek, Capelle-au-Bois, Thisselt, Grand-Willebroeck et aboutit au Rupel, à Petit-Willebroeck, en face de Boom. La largeur de passage, à l'origine, ne fut que de 6 mètres à travers les écluses.

Il nous reste à signaler les bassins, dont le premier fut creusé en 1560, sur l'emplacement des prairies et d'un étang qui appartenait au Béguinage. Le bassin de Sainte-Catherine le fut en 1565. D'autres suivirent, dont le Bassin au Foin et celui des Barques.



Les fêtes qui marquèrent l'inauguration du canal, en octobre 1561 sont racontées dans la « Nieuwe Chronycke van Brabandt » à laquelle nous avons fait plusieurs emprunts.

Ce jour-là, dit l'auteur, toutes les villes furent conviées à concourir pour des prix à Bruxelles. Ceux d'Anvers arrivèrent avec seize navires, ceux de Zierikzee avec un bateau portant treize espèces de marchandises, ceux de Vilvorde avec le plus de monde. Un navire chargé de poissons vint de Gorcum, un autre de seigle vint d'Alkmaar. Ceux d'Anvers remportèrent le premier prix. Les réjouissances durèrent plusieurs jours et chacun des participants fut récompensé par un objet en argent ou en vermeil, selon l'appréciation faite par des juges qualifiés. La soirée du dimanche se termina par un feu d'artifice.

On peut donc considérer que la voie était ouverte et livrée à la navigation. Un service de barques fut immédiatement établi pour les voyageurs. La station centrale se trouvait au « Veerhuis » ou Maison des Barques, près du pont du Marché-aux-Porcs.

Le prix du transport jusqu'à Anvers était de 10 sous par tête, de moitié pour les enfants de quatre à douze ans et gratuit pour ceux en-dessous de cet âge. Les barques ne prenaient que des bagages et point de marchandises. D'après un almanach de 1760, publié chez Moris, imprimeur-libraire, « à la Bible », Marché-aux-Tripes, à cette époque deux barques partaient tous les jours pour Anvers, le départ étant réglé suivant l'heure de la marée.

Voici l'horaire des barques et bateaux, dits « Beurt-mans », d'après l'almanach de 1775 :

#### *La Barque d'Anvers*

La Barque d'Anvers part tous les jours, à 8 heures du matin, et revient de même par Willebroeck, où il se trouve à Boom des voitures, et coûte, pour le trajet entier, 24 sols.

#### *La Barque de Vilvorde*

La Barque de Vilvorde part tous les jours à 8 heures et demie du matin et à 3 heures après midi.

Le lundi et jeudi à 10 heures du matin, un *Beurt-man* pour Anvers ; facteur *Sr Veryken*, au Rivage.

Tous les 14 jours, savoir un lundi à 10 heures du matin, pour toute la Flandre et le Pays de Waes ; facteur *Jean Halleman*, Rivage-au-Foin.

Tous les 14 jours, savoir un lundi à 10 heures du matin, pour la Hollande et la Zélande ; facteur *Philippe de Visscher*, au *Pape-Vesten* (Rempart des Moines).

Facteur pour Rotterdam, *Mad. Meert*, Vieux-Marché-aux-Porcs.

Pour Amsterdam, *Sr Veryken*, au Rivage.

Pour Middelbourg, *Sr Scheltjens*, près du *Mannebrugge* (Pont des Vanniers)

#### *Messagers et commodités pour faire parvenir des paquets et lettres.*

Pour Anvers, une fois par jour, on reçoit les lettres et paquets, chez *Spinael*, vis-à-vis Saint-Nicolas, et *Van Haelen*, rue des Bouchers, et à *Rupelmonde*, au Rivage.

Malines. Tous les jours, alternativement à la Caisse et au Refuge de Groenendael, à la *Putterie*.

Vilvorde. Tous les jours, alternativement à la *Cuve Bleue*, rue au Beurre.

Le nombre de voyageurs devait être considérable, car dès 1702 des plaintes nombreuses s'élevèrent au sujet de l'absence de tout moyen de transport de la station des barques jusqu'aux hôtels pendant la nuit et quand il faisait mauvais temps. Un maître charpentier, nommé Léonard Lannoy, obtint du magistrat l'autorisation d'établir un service de voitures (*carossen ofte berlains, carrosses ou berlins*), pour transporter les voyageurs à destination, au prix de 6 sous par tête.

Le service des barques n'a été supprimé qu'à l'époque où le chemin de fer mit un terme aux voyages par eau.

René Pède.



Berne, le 21 mars 2016  
Circulaire du Bureau international 38  
Kiribati – Emissions illicites

L'opérateur désigné de KIRIBATI, Kiribati Post, me prie d'informer les opérateurs désignés des autres Pays-membres de l'Union de ce qui suit: «La poste kiribatienne a découvert récemment que les séries figurant en annexe 1 sont vendues et distribuées en tant que timbres produits par Kiribati Post. Kiribati Post confirme que ces émissions sont illicites et qu'elles ne peuvent pas constituer une preuve d'affranchissement valable. L'UPU dénonce et condamne fermement la conception, l'impression et la vente de ces émissions illicites. Cette activité regrettable cause un préjudice moral et économique à Kiribati.

Par conséquent, la poste de Kiribati requiert la coopération, la solidarité et l'appui de tous les Pays-membres de l'Union et de ses organes pour interdire la vente et la circulation des timbres illicites conformément à leur législation et réglementation respectives ainsi qu'aux dispositions de la Convention postale universelle et prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour traduire les auteurs de ces émissions illicites en justice. La production et la vente continues d'émissions illicites sont des activités préjudiciables qui non seulement nuisent à la philatélie et à la réputation du pays concerné, mais causent aussi du tort à l'ensemble des pays et du secteur postal au sens large.»



Berne, le 21 mars 2016  
Circulaire du Bureau international 39  
Madagascar – Timbres-poste illicites

Madame, Monsieur, L'opérateur désigné de MADAGASCAR, Paositra Malagasy, me prie de communiquer aux Pays-membres de l'UPU ce qui suit: «Paositra Malagasy vient d'être informé de l'existence de plusieurs émissions illicites de timbres-poste au nom de la République de Madagascar portant sur divers thèmes, tels que ceux figurant ci-dessous: – Année du singe 2016. – Quatre-vingt-dixième anniversaire de la fondation du Parti communiste chinois en 1999. – Année mondiale de l'astronomie en 2009. – Soixante-quinzième anniversaire de la mort de Pierre Fredy en 2012. – Deux centième anniversaire de la naissance de Richard Wagner en 2013. – Deux centième anniversaire de la dynastie des Romanov.

N'ayant pas reçu l'approbation de Paositra Malagasy, ces timbres sont illégaux et ont été émis en violation des dispositions de la Convention postale universelle. De ce fait, ils sont considérés comme nuls et non avendus et ne peuvent en aucun cas constituer une preuve d'affranchissement valable.

Etant à maintes reprises victime d'actes illégaux en ce qui concerne l'émission illicite de timbres-poste au nom de la République de Madagascar, Paositra Malagasy dénonce et condamne fermement de telles pratiques et rappelle que les émissions illicites portent préjudice à la réputation non seulement de Paositra Malagasy, mais aussi à celle des services philatéliques des autres opérateurs désignés en général.

Par conséquent, Paositra Malagasy fait appel à la solidarité et l'appui de tous les Pays-membres de l'UPU pour éradiquer de telles pratiques, interdire la vente et la circulation des timbres illicites et l'aider à identifier les auteurs de ces actes en vue de les traduire en justice.

Nous prions tous les opérateurs désignés de bien vouloir attirer l'attention des collectionneurs de timbres et des éditeurs de catalogues sur ces timbres-poste illicites afin d'empêcher l'achat, la vente ou la collection de ces derniers.

Paositra Malagasy saisit aussi cette occasion pour rappeler que les timbres-poste émis officiellement depuis 2002 au nom de la République de Madagascar sont visibles sur le site Internet du WNS de l'UPU.»

□ □ □ □ □

Berne, le 21 mars 2016  
Circulaire du Bureau international 40  
Namibie – Emissions illicites

Madame, Monsieur,

L'opérateur désigné de la NAMIBIE, Namibia Post Ltd, me prie d'informer les opérateurs désignés des autres Pays-membres de l'Union de ce qui suit: «Namibia Post Ltd saisit cette occasion pour confirmer et souligner le fait que, conformément à sa législation nationale et à l'article 8 de la Convention postale universelle, il est la seule autorité officielle et le seul opérateur désigné opérant sur le territoire namibien habilité à émettre et diffuser des timbres-poste au nom de la Namibie en vertu de la législation nationale du pays.

Namibia Post Ltd a récemment découvert, grâce à la communauté philatélique, qu'une série de huit feuillets sur le thème de la Coupe du monde en Russie en 2018 est distribuée et vendue sur Internet comme s'il s'agissait de timbres émis par Namibia Post Ltd (v. annexe 1).

Namibia Post Ltd confirme que ces émissions illicites ne peuvent constituer une preuve d'affranchissement valable. L'UPU dénonce et condamne fermement la conception, l'impression et la vente de ces émissions illicites. Cette activité regrettable cause un préjudice moral et économique à notre pays. Les personnes sans scrupules à l'origine de ces émissions cherchent à nuire à la bonne réputation de notre pays en faisant circuler des timbres-poste prétendument émis par la Namibie.

Par conséquent, la poste de la Namibie requiert la coopération, la solidarité et l'appui de tous les Pays-membres de l'Union postale universelle et de ses organes pour interdire la vente et la circulation des timbres illicites conformément à leur législation et réglementation respectives ainsi qu'aux dispositions de la Convention postale universelle et prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour traduire les auteurs de ces émissions illicites en justice. La production et la vente continue d'émissions illicites sont des activités préjudiciables qui non seulement nuisent à la philatélie et à la réputation du pays concerné, mais causent aussi du tort à l'ensemble des pays et du secteur postal au sens large.»



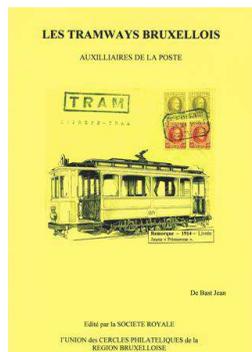
### **Les tramways bruxellois, auxiliaires de la poste.** Par Jean De Bast

Édité par la Société Royale Union des Cercles Philatéliques de la Région Bruxelloise.

Cet ouvrage relate l'histoire règlementée, commentée et illustrée des tramways bruxellois ayant joué un rôle de transporteur de courrier postal, de 1875 à 1940, au moyen de boîtes aux lettres accrochées à leurs véhicules.

La période allant de 1926 à avril 1929 y est détaillée, avec reproduction des différentes griffes "TRAM" et leurs dates d'utilisations connues.

Le livre TRAM étant épuisé et notre intention étant de ne pas le rééditer, une version électronique a été chargée sur notre site internet, il est donc disponible à tout un chacun (à télécharger).



Il est possible de télécharger ce livre, soit en entier, soit par parties. Vous le trouverez à l'adresse suivante : <http://www.ucprb.be/tram/index.htm>

Vous pouvez télécharger via cette page l'ouvrage soit en entier, soit découpé en plusieurs parties.



### **Service « CIRCULATIONS »**

Nous rappelons à tous nos membres que le service met à disposition lors de nos réunions, des carnets à choix comprenant des timbres neufs et oblitérés.

Les prix demandés, y sont souvent très attractifs.

Tous nos membres peuvent également confectionner des carnets que nous ferons circuler, non seulement au cours de nos réunions mais aussi dans d'autres clubs de la région.

Nous constatons que les tables du service sont bien fréquentées et les responsables vous en remercient.

Réalisation inter-membre du 1 mai 2016 - 505

Lot n°	Pays/Thé.	N° Catalogue.	Etat	c/c €	P.dép.€	Remarques	Vendu
1	Hongrie	2020/2027	xx	6,00	1,20		
2	"	1024/1028	xx	12,00	2,50	Fleurs	
3	"	1440/1443	⊙	20,83	4,00	Bloc de 4	
4	"	BL 323	⊙	7,00	1,40		
5	"	BL 322	⊙	2,60	0,60		
6	"	BL 321	⊙	8,00	1,60		
7	"	BL 319	⊙	7,00	1,50		
8	Somalie	86	xx	17,00	3,50		
9	Aland	C 151	xx	10,00	2,50		
10	Jersey	C 781	xx	45,00	11,20	Sports	
11	Belgique	1448 + V	xx	8,70	3,00	Bande de 5	
12	"	R. 86	xx	8,50	2,50	"	
13	"	1523 VL	xx	12,00	3,00		
14	"	1384 V	xx	3,00	0,80		
15	"	1659a + V1	xx	6,00	1,50		
16	"	1660	xx	32,50	8,00	Papier blanc	
17	Allema.Reich	760	xx	1,25	0,30		
18	Allema.DDR	87-89	xx	7,50	2,00		
19	Allema.Reich	4	xx	2,00	0,50		
20	Portugal	21	⊙	9,00	1,80		
21	"	529/546	⊙	20,00	4,00		
22	"	600/607	⊙	10,00	2,00	manque 604	
23	Belgique	537 A V1+B	xx	14,50	3,50		
24	"	Tx 13	xx	310,00	85,00		
25	"	1932 V	xx	5,00	1,20		
26	"	Carte souv.	⊙		8,00		
27	"	BL 81	xx	10,00	2,00		
28	"	BL 58	xx	7,50	1,00		
29	"	BL 61	xx	4,00	0,80		
30	"	PA 28/29	xx	12,50	2,50		
31	"	PA 15/17	xx	2,40	0,50		
32	"	188 A	xx	9,00	2,00		
33	Luxembourg	710/715	xx	3,50	0,70		
34	"	849/852	xx	6,00	1,20		
35	"	869/871	xx	5,50	1,10		
36	"	874/877	xx	2,50	0,50		
37	"	907/911	xx	7,50	1,50		
38	"	926/930	xx	6,00	1,20		
39	"	944/945	xx	1,50	0,30		
40	"	948/952	xx	4,50	0,90		

**!!!! Prochaine réalisation le 19 juin 2016 - Brocante philatélique**  
 Un examen des lots avant achat est conseillé, car non vérifié